L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI, 1er MARS 1888.

## PETITES ANNONCES.

A. **B. Philips**, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

EGARÉE une perruche sénégalaise, bec rouge, collier noir et bleu ; prière de la rapporter 93 Toulouse. Bonne récompense. 1er mars—2 f.

### DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

### DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière pour une famille privée. On exigera des recommandations. S'adresser à Mme J. M. Rice, coin Perdido, et Magnolia, près de l'usine à gaz. 1er mars—1f

### A LOUER.

A LOUER—La maison No 87 1½, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

### A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ et maladie, le restaurant de Paris, rue Bourbon, 121 et 123. Grande occasion. $400 comptant. 1er mars—3f

A VENDRE—Son de riz et polish en lots, au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché. G. A. LANAUX, 71 et 73 rue Décatur. 22 fév—15f

A VENDRE—Graines de riz de choix Carolina et Honduras, en lots au gré des acheteurs, chez G. A. LANAUX, 71 & 73 Décatur. 22 fév—15f

A VENDRE pour cause de départ—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse. 17 fév—1 m.

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. P. BOSCHER, 211 South Rampart. 11 fév—2 sem.

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Elizabeth Bretthauer**, veuve en première noce de Michael Clark et femme en seconde noce de George Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,398—Division C—Attendu que George Alexander a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Elizabeth Alexander, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er mars—1 6 10

**Succession de Thomas McCormick.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,353—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Christy Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er mars—1 6 10

**Succession de John Franklin Warner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,394—Division B—Attendu que Henry Warner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Franklin Warner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er mars—1,6,10

**Succession de Salvador Fernandez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,937—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George J. Fernandez, liquidateur de la société J. J. Fernandez & Son ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
28 fév—28—4 8 mars

**Succession de Mme Hannah A. McDaniel**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,904—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William F. Brewer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 fév—28—4 8 mars

**Succession de Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,313—Division E—Attendu que Alonzo D. Finley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 fév—24,28—4 mars

**Succession de Alfred Shaw.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,365—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
24 fév—24 28—4 mars.

**F. H. Ehlers vs Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,694—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Martin Glaser, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—2 mars

**Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Dutilho.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 266—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. Alfred Dutilho, liquidateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—2 mars

**Succession de Gottlieb Bubeck.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,057—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adam Falkenstein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars

**Succession de Paolo Cervaja.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,741—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jno. O. B. Ross, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars.

**Succession de Jno. E. Shroeder.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,559—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Katie Wedemeyer, veuve de feu Jno. E. Schroeder, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars.

**Succession de James Regan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—Division E. Attendu que Wendel Villeré, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu James Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.

**Ses Grands Tirages à Numéro Simple** auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MARS 1888.

# GROS LOT:

# $300,000

**100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.**

**LISTE DES LOTS:**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, | soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | ..... | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | ..... | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | ..... | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | ..... | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | ..... | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | ..... | 25,000 |
| 100 Lots de | 500, | ..... | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | ..... | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | ..... | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION:**

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $500, soit........ | $50,000 |
| 100 Lots de $300, .. ........ | 30,000 |
| 100 Lots de $200, .. ........ | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | |
|---|---|
| 1,000 Lots de $100, soit...... | $100,000 |
| 1,000 Lots de $100, .. ....... | 100,000 |
| 3,136 Lots se montant à.... | $1,055,000 |

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible.* On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

**Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à**

## M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

**Adresser vos lettres enregistrées à**

**la New Orleans National Bank, New Orleans, La**

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.


## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Robert S. Eddy vs E. C. Adams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,944.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, ou cet Etat, formant une partie de l'ilet borné par les rues St-David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmund sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Greene et ferme l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Stutevant par acte pardevant Joseph D. Taylor notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais d'impressions, du shérif, du greffier, etc., soit environ cent cinquante piastres; et de plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, s'élevant à environ doux cent dix piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er mars—1 8 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles. Meubles. Meubles.**

**Fanny H. Mills et al vs Fanny Harris.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,976—En vertu d'un writ d'un ordre de vente daté, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 mars 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'entrepôt Lafayette, coin Lafayette et Magazine.

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 fév—29—mars 6.10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bois de charpente. Bois de charpente. Bois de charpente.**

**Manuel Isaac vs Jacob Burger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,815.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, avec consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 10 mars 1888, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme une scierie, coin des rues Montégut et Urquhart. Un fort lot de bois assortis, bois pour plancher, barrière, boards, etc.

D'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 3.7.10

ANNONCE JUDICIAIRE

**L'Hote & Cie. vs Jones & Lucas, No 19,717.**

**James Demoruelle vs Jones & Lucas, No 19,751.**

**Manuel Isaac vs Jacob Burger, No 19,815.**

**H. Dudley Coleman vs Jones & Lucas et al., No 19,826.**

**The Brown Cotton Gin Co., vs Jones & Lucas et al., No 20,444.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de cinq writs de fieri facias dans les writs Nos 19,826 et 20,444 étant alias writs à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, et,

En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de

Owen Short vs Jacob Burger, No 8,840.

Et aussi en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de

Jacob Burger vs Owen Short et als. No 8933 (à le contre le plaignant et en faveur du défendeur Owen Short).

Je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 MARS 1888 A MIDI, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-six de l'ilet numéro quatorze, borné par les rues Clouet, London, Morales et Urquhart, mesurant trente et un pieds de face à la rue Clouet sur cent dix sept pieds deux pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Jacob Burger de Jacob Stier d'après un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire le 19 janvier 1882.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Girod) Féliciana et Clouet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix-sept pieds quatre pouces six lignes entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant Andre Doriocourt, jr., notaire, le 22 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—1 8 15 22 27 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries, groceries, vins, liqueurs,** installations etc., dans l'affaire de

**John T. Moore jr. & Co. vs Joseph Waechter.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,260—En vertu d'un ordre de vente, daté du 13 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 1er mars 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Au local No 238 1/2 rue Poydras.

Tout le contenu de la grocerie, au dit local, comprenant un grand lot assorti de groceries de choix et de famille, vins, liqueurs, whiskies, etc., aussi les installations du dit magasin, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Et immédiatement après le contenu et le stock, etc., de deux tables au marché Poydras, comprenant groceries, marchandises, etc., d'après un inventaire enregistré; les dites tables portent les Nos 54, 56 et 97.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—25 26 27 28 29—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**John F. Popp & Co, vs William H. Finegan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,095—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 20 borné par les rues Arabella, Constance et Laurel et l'avenue Nashville, lesquels dits lots sont numérotés 3, 4 et 5, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent cinq pieds (105), entre lignes parallèles, ensemble avec un morceau de terre de trente pieds (30) de largeur, s'étendant sur la façade des dits lots conformément au plan du dit ilet, annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 23 décembre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Alphonse V. Phillips vs Mme Camelia** Dalon, femme de Joseph Leduc, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,095.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg West Bouligny, dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet numéro trente-trois sur le plan du dit faubourg, maintenant ilet numéro deux cent cinquante huit sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Camp, Bordeaux, Valence et Chestnut; le dit lot forme une partie du lot numéro huit, conforme à un plan fait par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, et mesure trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.

1° Au comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, la somme de cent quatre-vingts dollars ($180) avec 8 0/0 par an d'intérêt à partir du 31 mai 1886 jusqu'à paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt, honoraires d'avocat, $4 00 frais de copie de l'acte et les frais et charges du procès et la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de dix certains billets de $20 chacun, en date du 31 mai 1886 payable respectivement 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38 et 40 mois après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à paiement final, tiré par la défenderesse Mme Leduc, (autorisée par son mari), à son propre ordre et par elle endossés, l'acquéreur assumera en outre toutes les obligations de l'acte de vente hypothécaire original, passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 31 mai 1886.

3° Et la balance (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 16

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# ATTRACTION IMPORTANTE.

Propriétés Commerciales

—Situées dans le—

CENTRE DE LA VILLE,

—ET—

Placements très Avantageux,

Rue Gravier, face aux

**United Cotton Buildings.**

—AUSSI—

**Différents Lots et Diverses Résidences,**

Rues Dryades, Gravier et Union.

**Une Résidence confortable**

Rue du Camp.

**Deux Ilets de Terre de Choix**

Avenue St-Charles, face au Parc Audubon.

—ET—

**Huit Magasins en Briques à Trois Etages,**

Rue North Peters, face au fleuve Mississipi et touchant au

**Queen and Crescent Depot,**

Dans le Troisième District.

Vente Positive en Partage à l'Encan,

A un Long Crédit et à un Faible Taux d'Intérêt.

Benjamin Newgass et autres contre Betty Newgass et autres.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**VENTE EN PARTAGE.**

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de divers jugements rendus dans l'affaire ci-dessus, le 2 et le 22 septembre 1887, et d'un ordre en date du 16 février 1888, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après, savoir:

**PROPRIÉTÉS DANS LE PREMIER DISTRICT.**

**PROPRIÉTÉ RUE GRAVIER.**

**Dix lots de terre** avec améliorations dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Commune, Baronne et Dryades**, décrits comme ci-après:

1° **La résidence en briques à deux étages** No 209 rue **Gravier**. Le lot est désigné comme No 2 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue **Gravier** sur 147 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et de 146 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne latérale opposée, avec une profondeur dans le fond de 29 pieds 6 pouces 2 lignes. Cette propriété est louée à bail par M. A. Mercadal jusqu'au 31 août 1888, au taux de $40 par mois.

2° Les **Crescent Stables**, No 211 rue Gravier composées d'un édifice en briques à deux étages. Le lot est désigné comme No 3 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur 29 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Dryades, et une profondeur de 147 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est louée à bail à M. A. E. Ravain, jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $55 par mois.

3° **Les écuries doubles à deux étages** en briques Nos. 213 et 215 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 4 et mesure 54 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur une profondeur de 149 pieds 4 pouces sur l'autre ligne latérale, et une profondeur de 54 pieds 9 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888 à William B. Leonard, à raison de $100 par mois.

4° **La bâtisse en briques à quatre étages** No 217 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 5 et mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier, sur 140 pieds de profondeur et 27 pieds 4 pouces dans le fond, le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à MM. Briedo & Co., à raison de $75 par mois.

5° **Les maisons de résidence** en briques à deux étages et demi, Nos 219 et 221 rue Gravier. Les lots sont désignés comme Nos 3 et 1, se touchent et mesurent chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 29 pieds profondeur de 100 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du No 4 la plus rapprochée de la rue Baronne, 100 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne qui la sépare des lots Nos 21 et 1, et 100 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 1 la plus rapprochée de la rue Dryades. Ces bâtisses sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à Mme S. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $25 par mois chacune.

6° **Les deux lots vacants 61 et 63 rue Dryades** de l'ilet désignés par la lettre B et mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 49 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur dans le fond, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, et 109 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

7° **Le lot vacant No 65 rue Dryades** contigu au lot ci-dessus désigné comme lot C mesure 21 pieds de face à la rue Dryades sur 45 pieds 6 pouces et 11 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

8° **La bâtisse à un étage No 69 rue Dryades** dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier et Union.** Le lot est désigné comme No 11 et mesure 34 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 35 pieds 6 pouces de largeur au fond sur 98 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 93 pieds 2 1/2 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 12. Les améliorations servent comme atelier et bureau.

9° **La maison double à deux étages à deux corps de logis en briques, Nos 67 et 67 1/2 rue Union** dans le même ilet que le lot ci-dessus. Le lot mesure 34 pieds 10 pouces de face à la rue Union sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

10° **Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades**, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Union, Baronne et Perdido**, mesurant, en mesure anglaise, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 97 pieds 3 pouces plus ou moins en profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Union, 32 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins en profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Perdido et 35 pieds 2 pouces de large dans le fond; pas loué.

11° **La maison à double corps de logis à un étage, No 105 rue Dryades**, dans le même ilet que le lot ci-dessus. Le lot est décrit comme mesurant en mesure anglaise 37 pieds 11 pouces de face à la rue Dryades 27 pieds 11 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond, sur 111 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Mme R. Lamonse, et sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido, il a une première profondeur de 36 pieds sur une ligne oblique qui commence de façon qu'à cette distance la largeur du dit lot est réduite à 30 pieds 4 pouces; puis de là il a une profondeur de 8 pieds 10 pouces et 4 lignes, et de 25 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne courant perpendiculairement à la rue Dryades jusqu'à la ligne de frontière de la propriété appartenant anciennement à Marie H. Bastienne; auquel point il forme un angle droit de façon à réduire la largeur du dit lot à 27 pieds 11 pouces et 3 lignes; et ensuite il a une profondeur de 34 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise de la propriété de Marie H. Bastienne jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne de fond.

Cette propriété est louée à Mme Henri à raison de $15 par mois.

**RESIDENCE RUE DU CAMP.**

12° **La résidence en briques à trois étages** No 240 rue du **Camp**, dans l'ilet borné par les rues **Camp, Magazine, St. Joseph et Delord.** Le lot est désigné comme No 5, et mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue du Camp sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné au fond par une allée commune 11 pieds de large ouvrant sur la rue Delord. Cette propriété est occupée par Mme A. Powers, et est louée jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La propriété est contiguë à la belle résidence du Dr E. A. Murphy et fait presque face à ces beaux édifices "La Bibliothèque Howard" et le "Collège Newcomb".

13° **La propriété en bois à deux étages No 72 rue Erato**, dans l'ilet borné par les rues **Erato, Thalie, Tchoupitoulas et St Thomas** est désigné comme lot No 21, et mesure 26 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 80 pieds.

Cette propriété est louée à Mme Killeen à raison de $8 par mois.

14° **Le triangle vacant ou ilet** dans le Premier District de cette ville, borné par les rues **Prytanée, Urania et Félicité**, désigné comme ilet No 206, et mesurant 21 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 81 pieds sur un côté et 85 pieds sur l'autre. Ce n'est pas encloturé. Il se trouve directement en face du "Eagle Hall", la grocerie de Jas Wilson & Co., et la résidence de Chas Newman, Esq., et le "St Anna Home". C'est un admirable site pour un parc pour y détailler des rafraîchissements ou pour un stand professionnel.

**PROPRIETES DANS LE SIXIEME DISTRICT.**

15° Cet ilet de terre désirable **avenue St-Charles à la jonction du boulevard du Parc Audubon**, et borné par l'**avenue St-Charles**, les rues **Calhoun et New** et l'**avenue Boulevard**; il mesure une façade totale de **227 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à l'avenue St-Charles**, 227 pieds 6 pouces sur la rue New, 289 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue Calhoun et 345 **pieds 8 pouces** et 6 **lignes de face sur le Grand Boulevard du Parc Audubon** et se trouve **immédiatement à la grande entrée qui conduit à ce lieu de promenade**; les terrains sont naturellement très élevés et se dessèchent par eux-même, et les environs sont parmi les plus beaux sur l'avenue St-Charles, et fait face à la belle résidence du **colonel Hunton** et de **Mme Gomila** et sera offert dans son entier ou subdivisés en plusieurs sites pour bâtir, ainsi qu'on le demandera.

16° **Le splendide ilet de terre élevé** contigu à celui décrit ci-dessus, borné par les rues **New, Calhoun, Benjamin** et le **Parc Boulevard**; il mesure 228 pieds 8 pouces de face à la rue New, 233 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Benjamin, 233 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Calhoun et **233 pieds 9 pouces de face sur le grand Boulevard du Parc Audubon.** Cet ilet sera offert subdivisé en quarts ou en portions moindres ainsi que le désireront les acheteurs.

**PROPRIETE TROISIEME DISTRICT.**

**Huit magasins en briques à trois étages** dans l'ilet borné par les rues **North Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut**, étant le même ilet dans lequel est compris le **Grand Dépôt du Northeastern Railroad.—Queen & Crescent Route**—et les immenses bâtisses et le **Crescent Jute Manufacturing Co.**, et faisant face au **fleuve Mississipi avec le Morgan, Texas & Pacific et le Northeastern roads** passant devant, offrant une rare occasion d'obtenir de splendides sites pour entrepôt ou manufactures, lesquels magasins sont décrits en détail comme suit, à savoir:

17° **Le magasin No 124 rue North Peters coin de la rue St. Ferdinand**, désigné comme lot No 1, et mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand et borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St. Ferdinand.

Cette propriété est louée à Mme Jelly à raison de $18 par mois.

18° **Le magasin No 125** rue North Peters contigu au magasin ci-dessus, et désigné comme lot No 2 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St Ferdinand. Cette propriété est louée à Mme J. Swan à raison de $15 par mois.

19° **Le magasin No 126 rue North Peters** adjaçant au précédent, est désigné comme lot No 3 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété rapporte $10 par mois.

20° **Le magasin No. 128 rue North Peters** est désigné comme lot No. 5 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large, ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois.

21° **Le magasin No 130 rue North Peters**; est désigné comme lot No 7 et mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Peters, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St-Ferdinand. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

22° **Le magasin No 131 rue North Peters**, adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue **North Peters** sur 134 pieds 8 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté. La dite portion de terre est composée du lot No 1 et le morceau de terre au fondayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Roth à raison de $15 par mois.

23° **Le magasin No 132 rue North Peters** adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 5 pouces de face à la rue North Peters, 22 pieds 4 pouces et 1 ligne de largeur au fond sur 134 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté; la dite portion de terre est composée du lot No 2 et le morceau de terre au fond ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Rowald à raison de $16 par mois.

24° **Le magasin No 133 rue North Peters**, adjacent au précédent. Le lot est désigné par le No 3 et mesure, en mesure anglaise, 22 pieds 5 1/2 lignes de face à la rue North Peters, sur 96 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté qui le divise du lot No 2, et 96 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4.

**Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant** et la balance à un, deux ou **trois ans** au moins, à l'option des acquéreurs (à l'exception des deux ilets avenue St. Charles qui seront de un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an), en billets des acquéreurs subdivisés en coupons si cela est requis et portant intérêt de 6 pour cent seulement de la date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garanties usuelles, incluant celles de frais d'avocat à 5 pour cent en cas de procédures, l'assurance sur les améliorations et le transfert des polices, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement au-dessus des montants de leurs enchères de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1888, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant **Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, No. 21 Passage de la Bourse.**

22 fév—22 26—3 1.17.24 mars

**Propriété améliorée de choix**

—ET—

**Site pour bâtir**

AVENUE NAPOLEON.

**Succession du Dr J. R. Walker.**

No 23,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 15 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante:

**Quatre lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Napoléon, Bordeaux, Colisée et Perrier**, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No 43. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 4 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée et le lot No 4 a 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.

**Conditions**—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans du crédit de la date de la vente avec intérêt de 7 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles, assurance et transferts, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera tout le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Preot, Esq., notaire.

15 fév—15.25—mars 3.10.17

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

**Un bel emplacement pour affaires, et un placement avantageux.**

**Un magasin et résidence en briques** à quatre étages.

**L'encoignure des rues Levée et Toulouse.**

**L'encoignure populaire de Nicolo.**

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs,—bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Le spacieux magasin et résidence désignés par le No 137 rue Vieille Levée ou Décatur, dans l'ilet borné par les rues Vieille Levée, Chartres, Toulouse et St-Louis, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Toulouse, qui se trouve dans le même ilet que les maisons commerciales et propriétés de MM. Jos David, Lafarde et Macheca Bros. Voir le plan pour la position de l'allée commune ouvrant sur la rue Toulouse et les dimensions du terrain. Cette propriété est vendue jusqu'à l'expiration d'un bail en octobre prochain, fait en faveur du présent locataire qui l'occupe depuis plusieurs années, à raison de $600 par an.

Elle est occupée comme magasin de produits de l'Ouest et de fourrages, et comme résidence au premier étage, salon avec cuisine, etc. C'est un emplacement d'affaires cette propriété offre des avantages qui ne sont pas inférieurs à aucun autre dans cette partie du Deuxième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilèges du vendeur, portant intérêt à 6 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses de garanties usuelles; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix de la vente; un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 fév—au 3 mars incl

ANNONCE JUDICIAIRE

**Succession de Mme A. M. Hennen**

No 22,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de Commerce de Valeur sur la rue Royale, entre Douane et Bienville.

Banc dans la First Presbyterian Church et Terres dans la paroisse Tangipahoa, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 12 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre le Commercial alley et la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 7 février 1888 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété suivante, à savoir—

1. **Un certain lot de terre** situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 35 borné par les rues Royale, Bienville, Douane et Passage de la Bourse; le dit lot est désigné par le No 2 sur un plan du dit ilet et mesure 30 pieds de face à la rue Royale, mesure française, et 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; une bâtisse spacieuse en briques, à trois étages, portant le No 32 de la rue Royale, avec le bail et les billets pour loyer qui seront dus après le jour de la vente.

2. **Le banc** No 135 dans la Première Eglise Presbytérienne, située sur le Parc Lafayette, avec tous les droits et sujet à tous les devoirs des détenteurs de bancs dans la dite église d'après sa charte.

3. **La section de terre** sur laquelle Alfred Hennen, décédé, résidant anciennement, sur le côté droit de Moses Moore head right, contenant six cent quarante-deux et 22 100 acres, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent laquelle terre est traversée par le Chapeau Péla creek, désignée comme section 18 sur la carte du township 5, sud du range 9, à l'est de la base du Méridian Land District, à l'est de l'île de la Nouvelle-Orléans, et à l'ouest de la Rivière aux Perles, excepté quatre acres autour du cimetière sous une clôture carrée.

4. La moitié de l'ouest du quart du nord-ouest et la moitié de l'ouest du quart du sud-ouest, et le quart du nord-est du quart du sud-ouest de la section 17, township 5 sud, du range 9 est, et dans le même district et touchant la section 18 ci-dessus décrite à l'est, contenant deux cent et 9-100 d'acres, plus ou moins.

5. La moitié est du quart nord-ouest et le quart sud-est du quart sud-est de la section 19, township 5 sud, range 9 est, contenant cent trente six 62/100 acres, plus ou moins, et touchant du côté ouest à la section 18 premièrement décrite.

6. Le quart sud-ouest du quart sud-est et le quart sud ouest de la section 7 township 5 sud, du range 9 est; la dite portion du quart sud-ouest de la section 7, contenant cent trois 19/100 acres plus ou moins, faisant en tout, par la réunion des deux morceaux de terre, cent quarante-quatre et 37/100 acres plus ou moins, et touchant au côté nord à la section 18 premièrement décrite.

7. Le morceau de terre nord de celui décrit ci-dessus que traverse le Chapeau Péla, comme une partie de la concession faite par les Etats-Unis à William Cooper, marqué No 87 sur la carte du township 5 sud, du range 8 est, de la base du méridien, contenant six cent seize 40/100 acres plus ou moins.

8. Le quart sud-est du quart nord-est de la section 2, township 5 sud, du range 8 est, contenant trente-cinq et 19/100 d'acres, et une portion de terre triangulaire située dans la dernière portion et section 37 ci-dessus décrite, et touchant la section 37, contenant trois et 27/100 d'acres plus ou moins, réunissant en tout quarante-sept et 46/100 d'acres plus ou moins, aussi les meubles décrits dans l'inventaire pris par John W. Addison, notaire.

Termes et Conditions—Comptant, les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John W. Addison, notaire.

9 fév—9 11 18 25—mars 3 10 12

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Vacherie—Vente pour cause de maladie**

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 1er mars 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie et de la rue Bienville.

La vacherie de Mme Vve Peytral se composant de:

15 vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et les autres au moment de vêler.

2 bons chevaux, 1 bonne jument et une bonne mule, 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions, les harnais, bidons et les ustensiles de la vacherie.

La clientèle reviendra de droit au plus fort acheteur.

Conditions—Au-dessous de $50 comptant, et de $50 et au-dessus 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

26 fév—

**MEUBLES.**

**Succession de Pierre Pouech et d'Emma Fiorane, son épouse, No 22,816.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 6 mars 1888, il sera vendu à midi, à la dernière résidence du défunt, rue de la Levée, entre Tricou et Jumonville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 février 1888,

Un lot de meubles meublant.
2 charrettes de boulanger.
1 cheval.
1 jument.

Conditions—Comptant.

22 fév—22 28—6 mars

**Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Deléry et Tricou, et faisant face au fleuve.**

**Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.**

**Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.**

**Succession de Pierre Puech et d'Emma Fiorane, son épouse.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 22,816.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes—

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Tricou, Deléry et Jumonville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 180 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres, galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.

2° Treize lots de terre situés dans le même district dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine, 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises ayant onze pièces, deux citernes, lieux d'aisance, écurie et une autre bâtisse en bois ayant deux chambres, poulailler, etc., etc., jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.

3° Un lot de terre situé dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egania et Lizardi.

Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Royale et Lizardi, mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.

Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Deux lots de terre vacants dans le même district que le même ilet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 7 et 8, mesurant, le lot No. 7, 17 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 47 pieds 4 pouces 5 lignes de large sur la ligne du fond et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane, comprenant 17 ilets situés entre les rues Montégut, St-Maurice, Angela, Humanité, Claiborne, Angela, St-Claude et les Casernes des Etats-Unis, lesquelles dépendances sont situées partie dans la paroisse St-Bernard et partie dans la paroisse d'Orléans. Les ilets dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de cette ville.

Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par Ch. G. de l'Ile, en date du 25 février 1888, qui seront exposés à la bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. H. Fourchy, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.

22 fév—22—mars 3 10 17 24

**Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.**

**Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.**

**Un grand terrain de prix sur la rue Rampart entre les rues Julia et Girod.**

Succession Dr Armand Mercier No 15 261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888 les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts—lequel est désigné par le No 9 et mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages avec sous-sol et avec corridors et chambres, cuisine, citerne, galerie et toutes les améliorations, etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal sur 102 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 28 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 103 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix, situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julia, mesurant 31 pieds de face à la rue Rampart sur 127 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lequel dit terrain se trouve à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.

Ces terrains sont conformes d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à 1, 2 et 3 ans à l'option des acquéreurs, en billets lesquels billets seront garantis par hypothèque et portant intérêt à 8 pour cent par an, jusqu'à paiement final, **ensemble avec toutes les clauses pénales d'usage.**

Actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé au moment de la vente.

31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

**Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.**

**Maison rue St Pierre No 416.**

**Succession de Mme veuve Louis Heric.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 870.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888 les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison à deux étages, plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district dans l'ilet renfermé par les rues St-Pierre, Miro, Toti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 1 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 166 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Toti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.

31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars.

### PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur rue Félicité.**

**Theo. Lilienthal vs ses créanciers.**

No 20,834 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO, ALEX LEVY, encanteur—SAMEDI, 10 mars, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 octobre, 1887 et d'un ordre amendé daté du 30 janvier, 1888, de la même Cour dans l'affaire de la faillite ci-dessus, la propriété, ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain et les améliorations qui s'y trouvent ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le plus bas district de cette ville, désigné par le numéro quinze dans le carré borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et Ste Marie sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer le 13 mars 1849, et déposé au bureau de J. P. Gilly, alors notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Félicité sur une profondeur de 137 pieds 11 pouces sur la ligne du terrain No 14, et 132 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 16 et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une allée de 10 pieds de largeur, en commun avec les autres lots du dit ilet et face à la rue Félicité.

Conditions comme suit, à savoir:

Un quart ou plus comptant et le reste en un crédit d'un, deux et trois ans ou moins au gré des acquéreurs et les paiements à crédit faits par des billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de leur date jusqu'au paiement final, garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. L'acte ou les actes de vente contiendront des clauses usuelles de garantie relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de police d'assurance, etc.

Actes de vente pardevant G. W. Christy, notaire aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur doit assumer et payer les taxes de 1888.

Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis après l'adjudication pour lier la vente.

8 fév—8 15 22 29—mars 10

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

# LE TERRAIN HOWELL

**TOUCHANT A LA**

LOUISIANA COTTON MANUFACTORY,

Faisant face au MISSISSIPI et s'étendant jusqu'à la rue PELOPIDAS.

Composé de 39 ILETS subdivisés en 821 LOTS de terre situés dans le Troisième District.

Succession de Stoddart Howell.

No 21,460—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

**Bourse des Encanteurs,**

**Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place**, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 octobre 1887, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

**Ilet No. 1**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 221 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Peters, 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Bienvenu, 376 pieds 1 pouce 4 lignes face à la rue Jaudon, et 429 pieds 4 pouces 5 lignes sur la rue Charbonnet.

**Ilet No. 2** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bienvenu et Delaronde, et 276 pieds 4 lignes face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisés en 18 lots de 1 à 18, mesurant 30 pieds 8 pouces 1 ligne chacun face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No. 3** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Delaronde et Chartres, et 273 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face aux deux dernières rues sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 4** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Chartres, sur 316 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 5** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Dauphine, 319 pieds 9 pouces 3 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 14 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur—1 à 7 et 15 à 19, mesurant 32 pieds chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 6** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Dauphine et Bourgogne, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur les autres 32 pieds de face chacune aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 7** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bourgogne et Remparts, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 20 lots ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 8** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Remparts et St Claude et 316 pieds 9 pouces 3 lignes aux rues Jaudon et Charbonnet—25 lots 1 à 10 et 18 à 25 ayant chacun 30 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur, et 11 à 17 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude, sur 127 pieds 3 lignes de profondeur.

**Ilet No 9** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Marais et St Claude et 237 pieds 2 pouces 1 ligne de face aux rues Jaudon et Charbonnet—15 lots, 1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude, sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur et 8 à 15 mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 10** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Marais et Villeré [illegible] 3 lignes chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 30 pieds 2 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 11** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Urquhart et Villeré, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 12** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Urquhart et Robertson, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 13** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Robertson et Claiborne, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 14** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Claiborne et Derbigny, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 30 pieds 11 pouces 5 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 15** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Derbigny et Roman, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 16** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Roman et Prieur, [illegible] 22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 17** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Joseph et Celestine [illegible] 22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 18** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Celestine et Genois [illegible] 22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 19** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Genois et Liberty, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 20** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Liberty et Force, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 21** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face aux rues Force et Verte, 11 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 22** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Verte et Dolhonde, et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—23 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 23** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Dolhonde et Florida et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 24** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Lavie et à l'Avenue Florida, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—21 lots—9 à 15 ont chacun 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Florida, sur 124 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 25** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Florida et à la rue Industrie, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—9 à 15 ont chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Florida sur 124 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 26** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 27** mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Abundance, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 28** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Abondance et Trévoir, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No. 29** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Trévoir et Bénédic, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No. 30** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Bénédic et Humanité, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No. 31** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Humanité et Plaisir, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No. 32** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Plaisir et Nec Plus Ultra, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 33** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Nec Plus Ultra et Patriote, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 34** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Patriote et Manuel, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 35** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 36** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Bolivar et Foy, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 37** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Foy et Caton, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Caton et Jaudon.—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No 38** mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Caton et Solon, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.

**Ilet No. 39** subdivisé en 17 terrains, ceux de 2 à 8 mesurant chacun 31 pieds de façade rue Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur; le terrain 9 forme le coin des rues Solon et Charbonnet. Les terrains de 1 et de 11 à 17 mesurent chacun 31 pieds de façade rue Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur. Le terrain 1 forme le coin des rues Solon et Jaudon. Le terrain 9 mesure 40 pieds 6 pouces de façade rue Charbonnet et est irrégulier, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes du côté opposé au terrain 8 qui lui est contigu et a 61 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le terrain 10 a 51 pieds 8 pouces 5 lignes de façade rue Jaudon, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes sur sa ligne opposée au terrain 11, et a 39 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le tout est conforme à un plan de Edgar Pilié, voyer, sous la date du 3 février 1888, et exposé à la Bourse des Encanteurs.

Conditions—Comptant.

Les actes de ventes pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 31

# COTTAGE

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle.

**Veuve Gustave Potthoff vs. William Potthoff et als.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 20,198.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888, et aussi en vertu et conformément à un ordre du même honorable juge, en date du 23 février 1888, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Amour ou Remparts, entre Union et Bagatelle, mesurant, au pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes; le tout conformément à un plan dressé le 5 avril 1851 et déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage, briques entre poteaux, à un étage avec mansarde, et toit en ardoises, trois chambres, une salle à manger, un vestibule, deux chambres dans les mansardes, cuisine avec deux chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, cour devant et derrière, etc., etc., désigné par le No municipal 426 rue des Remparts.

Conditions—Une moitié ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste s'il y a une balance, à un an de crédit contre le billet de l'acquéreur garanti par l'hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Le dit billet portera 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec les clauses ordinaires d'assurances, de non aliénation et d'honoraires d'avocat. lesquels seront fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé; l'acquéreur devant assumer, en sus du montant de l'adjudication, toutes les taxes dues pour l'année 1888. Il devra en outre faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 fév—25 fév, 3, 10, 17, 24, 31 mars.

**Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.**

**Succession de Mme Julia Gorrigan, femme de Thomas McDonough.**

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 15 février 1888, par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession.

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 508, anciennement ilet No 33, borné par les rues **St Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré**; [illegible] 1886 et déposé dans le livre de plans No 1, le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, retiré de la rue, avec quatre chambres et cabinets, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 198, borné par les rues **Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine**, borné d'un côté par la propriété de McMahon et de l'autre côté par la propriété de J. A. Lesbey, mesurant, au pied américain, 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 151 pieds, 6 pouces 1 ligne de profondeur jusqu'à une ligne parallèle jusqu'à une certaine profondeur, et puis se terminant à une certaine distance de façon à former un point ou angle. Les améliorations avec le numéro municipal 35 rue Kerlerec, comprennent une maison basse, quatre chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3° Un morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 519, borné par les rues **Gravier, Commune, Johnson et Galvez**, faisant partie d'un lot désigné par le No 14 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer, en date du 29 avril 1835, déposé dans l'étude de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville. La dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 18 pieds 6 pouces de face à la rue **Gravier** sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage avec deux chambres et cuisine, citerne, petit hangar, poulailler, etc., désigné par le No municipal 461 rue Gravier.

Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, avec 5 pour cent frais d'avocat sur la dite balance qui devra être payé en cas de procédures pour recouvrer le paiement de la dite balance. La balance sera garantie par les trois billets ou coupons ou plus et garantie par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et **par la clause d'assurance usuelle.**

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 fév—18 25—3 10 17 24 mars

### PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,084.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A Dossier No 22 084, un daté le 16 janvier 1888, et l'autre daté le 10 février 1888, dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée, et autres parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas; et mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade sur la rue Rousseau de 63 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, le dit lot formant l'encoignure des dites rues Adèle et Rousseau, et fait partie du lot original 4 sur un plan par le voyer de ville daté 9 novembre 1830 et déposé au bureau de R. Stringer, ancien notaire, et d'après un plan par John F. Braun, voyer, daté avril 1884 et déposé à l'Etude de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 114 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et façade sur la rue Adèle, 119 pieds 6 pouces sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux hangars dans le fond.

Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et attenant à la même propriété ci-dessus décrite et désigné dans le même ilet comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces sur la ligne qui sépare du lot No 3 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 1, et 33 pieds 6 pouces de large dans le fond. Les dites mesures sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.

Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $114 se ont déjà été payés.

Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.

Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.

12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

**F. GAUPP.**

109......Rue Conti......109

8 juin—Dim

### PAR P. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un morceau de terre de valeur au Lac Charles,**

Dans l'affaire de la Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,426.

**Vente de syndic.**

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos. 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, le procéderai à la vente de la moitié indivise de l'intérêt du dit insolvable dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans la ville de Lac Charles, paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4 de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range sud, dans l'ouest du district sud ouest; ayant 151 acres et 96/100 d'un acre.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, pour lier la vente.

1er mars—1.10.17.24.31—avril 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le contenu du Restaurant et Hôtel Pizzini.**

Dans l'affaire de Paul Pizzini vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 23,365.

—Et de—

Pierre Pizzini vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.—No 23,378.

**Vente de Syndic Provisoire.**

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 12 mars 1888, et les jours suivants, à 11 heures du matin, au local coin des rues Canal et Dryades, en vertu de deux ordres des Honorables A. L. Tissot et W. T. Houston, juges de la dite Cour, Divisions A et B, en date du 28 février 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu d'un établissement bien connu comme le restaurant et hôtel Pizzini, ayant un assortiment général de meubles de maison et autres effets: tables, chaises, vaisselles, plaques, couteaux, linges de table, cuisine complètement installée, miroirs, chandeliers, vins, liqueurs, tous les accessoires nécessaires pour un restaurant et hôtel de première classe, le tout conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.

1er mars—1er 3 10 à date

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON

**Habitation sucrière de valeur reconnue comme une des plus Belles propriétés de la Louisiane**

Et désignée sous le nom de

**BOY BLUE PLANTATION,**

DANS LA PAROISSE STE-MARIE

Installée de la manière la plus complète et dans un magnifique état de culture.

**Marchandises et coffre-fort en fer.**

—AUSSI—

**La belle résidence en briques à trois étages,**

**No 206 rue St-Charles.**

Entre Julia et St Joseph.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, [illegible] en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 25 février 1888, il sera vendu à l'encan:

A. Une certaine portion de terre ou plantation sucrière située sur la rive droite descendante de la rivière Atchafalaya, au dessus de Pattersonville, dans la paroisse Ste-Marie, connue et désignée comme le "Boy Blue Plantation," ayant une façade sur la dite rivière d'environ trente (30) arpents sur une profondeur d'environ 40 arpents, bornée en haut par les terres de L. S. Clark & Bro., en bas par les terres de John M. Pharr, et en face par la dite rivière Atchafalaya; il y a six cent vingt sept (627) acres en culture, garantis sur tous les points par une magnifique levée, ensemble avec une machine à défrichement de premier ordre. Dans cette quantité de terre sont comprises suivante de [illegible] plantées, l'automne dernier et assez du plant de cannes pour [illegible] que l'on plantera en cannes [illegible] toit en ardoises avec un moulin à trois cylindres "double geared Niles", [illegible] et deux Taylor [illegible] ses chaudières, [illegible] pompes, [illegible] trois mille gallons de [illegible] etc.

[illegible]

**Une plantation**, [illegible]

**Une maison pour le maître** [illegible]

**Un magasin.**

**Un magasin d'habitation.**

**Deux maisons confortables pour économes.**

**Une maison de pension pour plantation.**

**Quatre grandes maisons doubles et 25 maisons simples** pour [illegible]

[illegible]

Aussi, en même temps et au même endroit:

Le **stock de marchandises, coffre-fort**, etc., contenu dans le magasin sur la dite plantation, suivant inventaire pour comptant.

"B" **La grande et élégante résidence** en briques à trois étages avec une verandah en fer devant, désignée comme le No 206 rue St Charles entre les rues Julia et St Joseph et Camp. Le terrain mesure 38 pieds de face à la rue St Charles sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, mesure américaine.

Conditions de la vente pour la plantation—Un tiers comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets divisés en telles parties que les héritiers et les légataires désireront, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an, de leur date jusqu'à paiement final. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée aux vendeurs; ensemble avec toutes les clauses ordinaires d'honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Conditions pour la résidence rue St-Charles—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés en telles parties que pourront le désirer les héritiers et les légataires, portant 6 pour cent d'intérêt par an de leur date à paiement final, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée au vendeur; avec les garanties de sécurité ordinaires les frais pour honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

29 fév—29—10,17,24,31 mars.

**Vente de Syndic.**

**Le grand et confortable cottage, élevé** de terre, résidence avec cinq lots de terre, au coin des rues Constance et Quatrième.

Charles Van Benthuysen, individuellement, ou comme membre de la raison sociale de Benthuysen & Troneberg, ou le Crescent Jelly Manufacturing Company vs. Ses Créanciers.

No 22,718—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du février 1888, il sera vendu à l'encan:

Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Washington et Quatrième désignés par les numéros 1 à 5 inclusivement, sur un plan annexé à un acte de vente de J. Seymour à Geo. W. R. Bayley, passé par devant W. Shannon, ancien notaire, en date du 3 mars 1869, et conformément au dit plan. Les lots mesurent comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot 4 forme l'encoignure des rues Constance et Quatrième. Le lot No 5 touche au lot et dessus dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage élégante et confortable, avec un rez-de-chaussée bien subdivisé, ayant cinq salons à arche, salle à manger, des chambres à coucher bien aérées, chambre à bain, chambres pour domestiques, bibliothèque et autres chambres, etc.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final, payable annuellement.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les honoraires d'avocat, et toutes autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 fév—5 11 18 25—mars 3 10

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI

[illegible]